

Des voix: Règlement!

M. Basford: ... où l'on prétend que c'est moi qui ai émis ce mandat et qu'un mandat pareil ne pouvait pas être émis...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, s'il veut revenir sur le sujet à l'appel de l'ordre du jour, parfait, mais il ne convient pas de passer une réponse en fraude pour satisfaire son amour-propre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Après avoir reproché au chef de l'opposition son entrée en matière trop longue, je serais malvenu à ne pas en faire autant à l'endroit du ministre. S'il a une réponse à donner à la question précise du député de Oshawa-Whitby, je pense qu'il devrait répondre.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la réponse précise au député d'Oshawa-Whitby est que je n'ai pas le nom du juge de paix ni du surintendant qui peut avoir accordé...

M. Broadbent: «Qui peut avoir»? Vous ne savez pas?

M. Basford: ... le mandat aux termes de l'article 11, paragraphe (1) ou (2). Il est clair, en réponse à la question du député, que je n'ai pas émis de mandat; je n'en ai d'ailleurs pas le pouvoir.

* * *

[Français]

AIR CANADA

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT APPROUVE LE REFUS AUX PILOTES DE PARLER FRANÇAIS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que la société Air Canada a banni l'usage du français dans les cabines de pilotage de ses avions, sous prétexte que l'usage du français pouvait être une source de malentendus? Dans l'affirmative, pourrait-il dire s'il s'agit là d'une politique approuvée par le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Air Canada avait une directive selon laquelle l'anglais serait la langue utilisée pour le travail technique; cette directive était conforme à l'exigence de nos propres règlements régissant le vol aux instruments quant à l'utilisation de cette langue en général. La directive donne lieu à une interprétation fautive plus large qu'Air Canada corrigera en donnant certaines précisions, mais je puis assurer au député qu'on n'a jamais eu l'intention d'interdire les conversations courantes ou ordinaires en français, sauf dans les communications techniques où l'anglais est actuellement de rigueur en vertu de nos règlements.

[Français]

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Compte tenu du fait que la raison invoquée par la société Air Canada, en vue de justifier sa décision visant à bannir le français des cabines de pilotage, est que l'usage du français peut être une source de malentendus, comme on l'a si bien dit, l'honorable ministre pourrait-il dire à la

Questions orales

Chambre s'il se rend compte que des raisonnements comme ceux-là laissent entendre que pour éviter les malentendus entre anglophones et francophones le gouvernement devra, soit bannir le français comme langue officielle au Canada, soit séparer le Québec du reste du pays?

[Traduction]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je sais que le député parle sérieusement, et j'espère qu'il croira Air Canada sur parole lorsqu'elle dit que la directive s'appliquait uniquement à la langue technique. En effet, la société donnera plus de précisions sur le sujet.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATIONS—DEMANDE DE CONSULTATION AVEC LES INTÉRESSÉS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Ce dernier a dit que le programme de contrôles pourrait bien être modifié au moment du budget. Sans inviter le ministre à divulguer quoi que ce soit maintenant à propos du budget, j'aimerais lui demander s'il a décidé d'apporter des changements à cette occasion. Dans l'affirmative, le ministre consulte-t-il directement les divers secteurs de l'économie sur cette question?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Commission de lutte contre l'inflation et le gouvernement ont examiné un grand nombre d'instances au sujet du fonctionnement du programme anti-inflation. Nous comptons faire des déclarations dans le contexte de l'exposé budgétaire concernant les modifications prévues. Après quoi, suivra une période de consultations qui permettra de préparer des amendements aux indicateurs.

* * *

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

LA PARTICIPATION DU SECTEUR OUVRIER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le président du Congrès du travail du Canada a signalé que cet organisme ne constitue pas une partie intégrante du Conseil économique du Canada. Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il essaiera de rencontrer le président du Congrès cette semaine afin de le convaincre que le secteur ouvrier doit s'acquitter de la tâche très importante qui est la sienne à titre de membre du Conseil économique du Canada? Le ministre peut-il nous donner cette assurance?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Nous avons pris cette position à l'égard du Congrès du travail du Canada depuis quelques mois, aussi bien en privé qu'en public.

M. Alexander: Le ministre n'a pas répondu à ma question. Veut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il s'entretiendra avec le président du Congrès du travail du Canada cette semaine afin de le convaincre que le secteur ouvrier doit s'acquitter de sa tâche à l'égard du Conseil économique du Canada, ce sur quoi le ministre devra obtenir un avis en temps utile?